



Municipalité de Montilliez

Tél. 021 881 49 12 - courriel : greffe@montilliez.ch

AVIS

En application de la législation sur la protection des arbres (art. 6 LPNMS) et selon l'article 15 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP la Municipalité porte à la connaissance du public la demande d'abattage suivante :

5 pommiers
1 poirier

sis sur la commune de Montilliez, à Sugnens, parcelle communale 258 propriété de M. Patrice Gaudard.

Ces arbres seront remplacés par les essences suivantes :

1 mirabellier
4 pommiers
1 prunier.

Le dossier peut être consulté au greffe municipal durant ses heures d'ouverture.

Toutes remarques ou oppositions peuvent être déposées par écrit auprès de la Municipalité d'ici au 9 avril 2026 dernier délai.

La Municipalité

Poliez-le-Grand, le 11 mars 2026